

CHARTRE DES BENEVOLES « ACTEURS DE TERRAIN »

« Promouvoir l'humain, accueillir et accompagner les personnes en situation difficile »

L'association APPUIS (Accueil, Prévention, Protection, Urgence, Inclusion, Santé-social) intervient dans tout le département du Haut-Rhin et mène des actions d'hébergement et d'accompagnement social et médicosocial en direction des personnes, adultes et enfants :

- En difficulté de logement
- Sans emploi
- De demandeurs d'asile ou de réfugiés
- De familles en difficulté d'exercice de parentalité
- De victimes d'infractions pénales
- D'auteurs de violences

Nous partageons au sein d'APPUIS une vision commune qui place la participation des personnes accueillies comme incontournable à la réussite de notre travail. Notre projet associatif se décline en 5 principes :

- La participation des personnes accueillies à la gouvernance, à la construction de leur projet de vie, à leur rétablissement
- La solidarité, par la lutte contre les inégalités et la défense des droits
- La citoyenneté, par la participation de tous à la vie de la Cité
- L'engagement collectif dans la construction des réponses à apporter
- L'innovation sociale, par la formation, les échanges d'expériences et la recherche

Le bénévolat participe à la mise en valeur de ces principes. Il prend part, ainsi, à la vie associative puisque le bénévole accepte de partager ses savoirs et savoirs faire sans aucune rétribution en retour.

Le bénévole peut être acteur de terrain et/ou membre du Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil d'administration élus participent à la stratégie associative et fixent les axes de travail de la Direction Générale.

Les bénévoles acteurs de terrain participent aux missions confiées aux différents dispositifs.

Il est rappelé, dans cette charte, que le bénévole est passé par une procédure de recrutement encadrée par la Commission bénévoles ou l'un de ses membres spécifiquement désignés.

Cette Charte pourra être modifiée sur proposition de la Commission bénévoles et validation du Conseil d'administration de l'Association.

Les engagements de l'association APPUIS auprès des bénévoles :

1. Concernant la communication

- Informer le bénévole sur le projet politique et associatif, les valeurs portées, les missions des divers dispositifs
- Faciliter les temps de rencontre avec les professionnels et l'équipe encadrante du dispositif au sein duquel le bénévole sera amené à intervenir ; avec les personnes accompagnées ; avec les autres bénévoles acteurs de terrain et/ou membres du Conseil d'administration
- Informer des changements et des nouveautés au sein de l'Association

- Transmettre toutes informations utiles et pratiques sur l'activité du dispositif
- Nommer un référent dans chaque dispositif qui sera l'interlocuteur de proximité pour le bénévole

2. Concernant l'accueil et l'intégration

- Reconnaître la place spécifique qu'occupe le bénévole en tant qu'acteur de soutien et force de proposition
- Valoriser son action complémentaire et non concurrentielle aux salariés et aux stagiaires
- Veiller à son épanouissement au sein du dispositif accueillant
- Etre bientraitant à son égard
- Définir précisément ses missions et en informer les professionnels du dispositif d'accueil
- Situer le cadre de relation entre le bénévole et l'Association APPUIS à travers la convention d'engagement
- Inviter le bénévole à participer à l'Assemblée Générale et aux temps d'échanges institutionnels
- Remettre la « carte du bénévole » pour toutes missions de délégation

3. Concernant la gestion et le développement des compétences

- Proposer des temps d'échanges avec les salariés, des temps de médiation en cas de difficultés rencontrées
- Proposer des temps d'échanges et de soutien entre bénévoles
- Mettre en relation le bénévole avec AppuisForm
- Remettre au bénévole, à sa demande, le « Passeport Bénévole »

4. Concernant la couverture assurantielle

- Garantir au bénévole une couverture assurantielle en responsabilité civile relative à son activité

Les engagements du bénévole auprès de l'Association APPUIS :

1. Concernant le cadre associatif

- Respecter la Charte du Bénévole et la Convention d'engagements
- Respecter le projet associatif, les valeurs associatives et les promouvoir
- Respecter le cadre de la procédure d'accueil et d'accompagnement des bénévoles en vigueur dans l'établissement d'accueil
- Rendre la « carte du bénévole » à l'issue de son engagement

2. Concernant ses missions

- Exercer son activité dans le cadre de la mission qui lui est confiée, dans le respect du projet de service et du règlement intérieur de l'établissement d'accueil
- Inscrire son action dans le respect du projet de la personne accompagnée
- Agir avec honnêteté, sérieux et régularité
- Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle et de complémentarité avec les autres membres de l'équipe, et notamment l'interlocuteur de proximité
- Ne pas se substituer aux professionnels
- Participer aux réunions d'information et aux actions de formation proposées ainsi qu'aux groupes d'analyse de la pratique
- Informer l'Association de son souhait de mettre fin à sa mission

3. Concernant la personne accompagnée

- Agir avec bienveillance, congruence et dans le respect de l'éthique
- Veiller au libre consentement de la personne accompagnée
- Agir dans le respect des valeurs, des droits, de la culture, des choix et des croyances de la personne
- Respecter la vie privée de la personne accompagnée
- Veiller au devoir de discrétion

(A parapher en deux exemplaires ; Le 1^{er} est à remettre au Siège de l'Association et le 2^{ème} est à conserver par le/la bénévole)